



\*\*\*\*\*

# AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Référence No FM/TEND/AMI//2023/005/bk

## RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'EVALUATION A MI-PAR-COURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PHARMACEUTIQUE REGIONAL DE LA CEDEAO (PPRC) 2014 -2020

### 1. INTRODUCTION

Le Plan pharmaceutique régional de la CEDEAO (PPRC) 2014 -2020, a été élaboré en vue de doter la région d'une vision et d'une mission claires lui permettant de parvenir à son autosuffisance et pour une collaboration équitable avec les acteurs mondiaux dans la production, la distribution et l'utilisation sans risque de médicaments essentiels de qualité, efficaces, sûrs et abordables dans la région. Des buts et des objectifs clairs ont été fixés et des activités ont été identifiées pour les atteindre d'ici 2022. Ce faisant, le Plan a pris en compte les efforts déployés par l'OOAS, certains risques inhérents et les circonstances probables susceptibles d'influer sur sa mise en œuvre. Ce Plan a par ailleurs, une perspective globale qui tient compte de l'ensemble des parties prenantes du secteur pharmaceutique. Ledit Plan a été assorti d'un plan clair de mise en œuvre des activités, avec un chronogramme ainsi que les résultats attendus.

Ce Plan offre un cadre qui prend en considération l'ensemble des défis de même que les stratégies pour y faire face de manière systématique et rentable.

Après cinq années de sa mise en œuvre, il est impératif d'en évaluer les performances, d'identifier les défis qui existent et d'agir sur la base des enseignements tirés. Au cours de la même période de mise en œuvre du Plan, de nouvelles réflexions ont été menées et des évolutions ont eu lieu dans le secteur pharmaceutique au sein des régions, sur le continent africain et dans le monde en général. Il est donc devenu impératif d'élaborer une deuxième édition du document.

C'est pour cette raison que l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), institution spécialisée de la CEDEAO en charge des questions de santé, souhaite recruter un cabinet pour mener une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan Pharmaceutique Régional de la CEDEAO (PPRC) 2014-2020.

### 2. OBJET DE LA MISSION

Le but principal de la mission est de procéder à une évaluation de la situation en ce qui concerne le niveau de mise en œuvre du PPRC, afin de fixer de nouveaux objectifs permettant d'aboutir à l'élaboration d'une deuxième édition du Plan Pharmaceutique Régional de la CEDEAO (PPRC) qui tienne compte des leçons apprises, des défis rencontrés ainsi que des questions émergentes en matière pharmaceutique.

**De façon spécifique, le Cabinet est chargé de ce qui suit :**

- i. Mener une analyse de base au moyen d'une revue documentaire internationale préliminaire et proposer des outils et une méthodologie pour la collecte de données dans le cadre de la présente mission ;
- ii. Déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies et des actions dans chaque domaine thématique du PPRC ;



- iii. Répertorier et analyser les leçons tirées et les défis rencontrés au cours de la mise en œuvre ;
- iv. Examiner les travaux des comités de mise en œuvre de chacun des domaines thématiques ;
- v. Identifier les thèmes nouveaux, émergents et contemporains dans le secteur pharmaceutique en Afrique de l'Ouest ;
- vi. Identifier les thèmes nouveaux, émergents et contemporains dans le secteur pharmaceutique dans d'autres Communautés économiques régionales (CER) en Afrique, avec les partenaires mondiaux et la Commission de la CEDEAO ;
- vii. Utiliser les leçons apprises, les défis et les questions nouvelles et émergentes pour procéder à une révision du PPRC et en élaborer la deuxième édition.

### 3. DUREE DE LA CONSULTATION

La durée d'exécution de la mission est de 60 jours calendaires à compter de la signature du contrat par toutes les parties.

### 4. PROFIL DU CABINET

Le consultant doit être un Cabinet ayant d'expériences avérées en évaluation de projet/programme/plan stratégique effectué au moins deux missions similaires dans le domaine des sciences pharmaceutiques et doit avoir une expérience du Plan Pharmaceutique Régional de la CEDEAO. Les consultants ayant l'expérience et qualifications requises pour exécuter la mission feront l'objet d'une sélection basée sur la qualification telle que définie par le code des marchés de la CEDEAO.

### 5. CONTENU DE LA MANIFESTATION D'INTERETS

Les consultants (Cabinet) intéressés par le présent avis de l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) sont invités à manifester leur intérêt à fournir les services mentionnés ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés et qu'ils possèdent l'expérience requise en soumettant un dossier comprenant les documents relatifs au cabinet et ses domaines de compétence, les références sur l'exécution dans le passé de contrats similaires. Ces références doivent être attestées par les pages de couverture et les pages de signature des contrats ou les certificats attestant du bon déroulement des missions. Une description sommaire des références doit inclure le but de la mission, l'adresse du client, le coût du marché, l'année de réalisation et sa durée.

Le dossier de manifestation d'intérêt comprendra aussi :

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée,
- Une copie du registre de commerce,
- La présentation du personnel permanent avec précision du poste actuel occupé dans l'entreprise
- Si la firme est constituée en groupement : une copie de l'accord de groupement conclu par tous ses membres ou une lettre d'intention de former un groupement si leur proposition est sélectionnée, signée par tous ses membres et accompagnée d'un projet indicatif pour l'accord de consortium proposé.



## 6. MÉTHODE DE SÉLECTION

Le cabinet requis sera sélectionné conformément à la méthode de sélection basée sur les qualifications des consultants (QC) telle que définie dans le code des marchés de la CEDEAO pour le recrutement des consultants.

## 7. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

- Expérience dans l'évaluation de projets, de programmes ou de plans : **20 points**
- Expérience dans l'évaluation de projets, de programmes ou de plans, dans le domaine pharmaceutique : **40 points** ;
- Expérience dans l'évaluation de plan stratégique pharmaceutique régional: **30 points** ;
- Personnel permanent dans le cadre du fonctionnement normal du cabinet : **10 points**

En cas d'égalité de points, le consultant ayant plus d'expérience dans l'évaluation des projets, du programme ou du plan dans le domaine pharmaceutique sera privilégié.

## 8. AUTRES INFORMATIONS ET DELAIS DE DEPOT DE DOSSIERS

Les consultants intéressés peuvent également obtenir des informations supplémentaires aux jours et heures ouvrables du lundi au vendredi de 08 heures à 16 heures GMT à l'adresse suivante: [procurement@diffusion.wahooas.org](mailto:procurement@diffusion.wahooas.org)

Ils peuvent également télécharger les TDR ou le présent AMI sur le site web de l'OOAS à l'adresse : <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>

Les consultants individuels intéressés et dûment qualifiés sont invités à manifester leur intérêt en soumettant leur candidature par voie électronique à <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>. La date limite de réception des candidatures est fixée au **24 avril 2023 à 12h00 GMT**.

**Dr Melchior Athanase J. C. AÏSSI**  
Directeur Général